



ASSEMBLEE GENERALE CNLF 07 août 2010

(compte rendu)

Présents : 78
Représentés : 28

Total : 106 sur 140 membres.

Ordre du Jour :

- Rapport moral du Président
- Intervention de M. le Maire et de son Adjoint
- Rapport financier, présentation des comptes 2009 et approbation
- Bilan des activités 2009 et de celles en cours
- Evolution des membres et présentation des nouveaux
- Modification des statuts
- Election du nouveau Comité de Direction
- Questions diverses

La séance est ouverte à 10 heures en présence de M. L. Gendre, maire de La Flotte, et de son adjoint, M. R Frère qui, en raison d'autres obligations, ne pouvaient assister à la fin de l'AG.

- **Rapport moral du Président**

Antoine Lortat-Jacob remercie M. le Maire et son adjoint de leur constante présence aux Assemblées Générales du CNLF auxquelles assiste une majorité de ses membres, parmi lesquels deux nous ont quittés brutalement cette année et pour qui nous avons une pensée amicale : Jean-Michel Garcia et Jacky Gaulard.

ALJ ne souhaite pas revenir sur les détails des activités de l'année 2009 qui ont rassemblé plus de 1900 participants, celles-ci étant développés dans le rapport d'activité édité en début d'année, et complétés régulièrement sur le site web.

Il remercie M. le Maire d'avoir répondu favorablement à sa demande en anticipant le dévasage de l'avant-port d'une année, ainsi que pour les travaux d'entretien réalisés dans les locaux du CNLF dans les délais prévus.

Il évoque ensuite la terrible tempête Xynthia survenue dans la nuit du 27 au 28 février avec son cortège de drames humains et de désastres matériels sur toute la région, et sur l'île de Ré en particulier.

En ce qui concerne le CNLF, le spectacle de l'avant-port découvert ce dimanche 28 février au matin restera gravé dans toutes les mémoires tant il était impressionnant; et pendant que certains essayaient de faire face à leurs propres désastres, d'autres courageux du CNLF et de la municipalité déployaient des efforts considérables pour prendre des mesures conservatoires immédiates en arrimant une partie des pontons aux « ducs d'albe » dont ils avaient été détachés.

Nombre d'entre nous étaient alors persuadés que la saison était définitivement compromise.

La volonté de M Le Maire de tout faire pour sauver la saison et l'action déterminée de Mr Frère nous ont alors convaincus que tout n'était perdu.

L'intervention rapide de l'assurance et l'exécution des travaux dans la foulée ont permis de remettre en état les installations en un temps record et de rouvrir l'avant-port dès la mi-mai limitant ainsi son indisponibilité à 6 semaines.

Ainsi, un nouveau contrat de surveillance de l'avant-port a été signé avec "Y et Y Marine", Hugo et Grégory, qui assurent cette importante mission 2h avant et 2h après la haute mer.

Aujourd'hui devant tous ces bateaux qui vont et viennent, personne ne peut imaginer ce qui s'est passé et les difficultés qu'il a fallu surmonter pour que la saison se déroule normalement.

Le président tient à renouveler ses remerciements à M. Le Maire pour le soutien permanent qu'il apporte au CNLF,

Il remercie également les membres des organes de Direction et des différentes commissions du Cercle chargés d'animer les activités, qui effectuent tout au long de l'année un travail considérable dans la constance et la bonne humeur.

- Intervention de M. le Maire et de son Adjoint

Mr. Le Maire note avec satisfaction le nombre important de membres présents, preuve de l'intérêt qu'ils portent à leur association et de la vitalité qu'ils lui insufflent, justifiant ainsi le soutien qu'il a toujours manifesté au CNLF.

Il évoque ensuite la tempête Xinthia qui a causé des dommages considérables ; la mobilisation de tous (CNLF et Municipalité) a permis de limiter l'indisponibilité de l'avant-port à 6 semaine (réouverture le 14 mai) et souligne que l'action de son adjoint chargé du port Mr Robert Frère a été déterminante.

Le coût des dégâts pour l'ensemble de la commune est d'environ 1M€.

Pour l'avenir la construction d'un parapet tout autour du havre d'échouage est envisagée par les « Autorités » préfectorales et départementales ; à quelle hauteur ? Pour quelle efficacité ? Qui financera ? Autant de questions sans réponse à ce jour.

S'agissant du port de la Flotte Mr. Le Maire indique que dans le cadre de la 2^{ème} loi de décentralisation la Commune a eu la possibilité d'opter pour le passage du statut de port départemental (port mixte pêche commerce et plaisance) à celui de port municipal (plaisance exclusivement) dont les installations deviendront alors propriété de la Commune. La procédure concernant ce changement est en cours et devrait aboutir en principe dans le courant 2011 après que l'Etat aura exécuté les travaux qui lui incombent, de restauration des gros ouvrages; par la suite tous les travaux seront essentiellement à la charge de la Commune ; les subventions éventuelles étant considérablement réduites.

Concernant le désensablement de l'avant-port, Mr. Le Maire souligne le manque de performance des moyens mis à disposition par le département (mais il n'y en a pas d'autres), ce qui l'a conduit à accepter la demande du CNLF d'avancer à janvier 2010 l'opération initialement prévue pour 2011.

Devant cet état de fait, il se prononce pour des opérations plus fréquentes tous les 2 ou 3 ans ; mais cela aura bien évidemment un surcoût !

En réponse à une question sur la protection de l'avant-port contre les vents d'est, Mr Le Maire confirme qu'une pré-étude a été réalisée qui estime que le problème est complexe car la mise en œuvre d'une telle protection comporterait le double risque d'un envasement plus rapide encore de l'avant-port et de la disparition du sable de la plage de l'Arnerault.

Il convient donc d'être particulièrement prudent dès que l'on touche aux questions d'environnement.

A ce propos Mr. Le Maire évoque les projets d'agrandissement des ports de l'Île présentés par l'URCAN dans le cadre de l'élaboration du SCOT, pour répondre à une demande qui ne pourra jamais être satisfaite : 1300 demandes de places en attente.

Il estime que ces projets qui portent au total sur 1100 places réparties sur Ars, Saint-Martin, la Flotte et Rivedoux mettraient en péril l'équilibre du territoire et la préservation de son environnement. Où s'arrêtera-t-on ?

En réponse à une question sur l'absence de distribution portuaire de carburants pour plaisanciers sur l'île, il indique que des projets sont à l'étude (mais les contraintes liées aux normes européennes sont extrêmement complexes et contraignantes) et devraient voir le jour à Ars ou Saint- Martin (mais pas à la Flotte) dans un avenir prochain

Il se félicite par ailleurs de la collaboration et du bon état d'esprit entre le CNLF et la Municipalité.

Il évoque enfin les ressources financières portuaires dont le budget est tout juste à l'équilibre ; les surcoûts dus à la tempête impacteront probablement le budget général de la Commune.

- **Rapport financier, présentation des comptes 2009 et leur approbation**

Jean-Yves Martin commente les principaux points des comptes de l'année 2009. Ceux-ci génèrent un excédent de l'ordre de 1,4 k€ après provision de 10 k€ pour le litige en cours. Quelques reclassements comptables ont été effectués par rapport aux comptes 2008. Il n'y a plus d'amortissements. Le chiffre d'affaire du CNLF est de l'ordre de 135 k€.

Madame Carole Couturier du cabinet C&C, commissaire aux comptes, indique avoir procédé aux vérifications habituelles et n'a pas d'autres remarques. Elle informe que les recettes sont à peu près identiques à celles de 2008. Concernant les produits exceptionnels, il s'agit du remboursement des frais d'avocat au titre du contrat d'assistance juridique.

La trésorerie au 31 décembre représentait un excédent de l'ordre de 75 k€ avant paiement de la concession de l'avant-port.

A l'unanimité, l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes, les approuve et donne son quitus.

Bilan des activités 2009 et de celles en cours

Le détail des activités 2009 ayant déjà été présenté en détail lors de la réunion du 8 mai, Najib Duédari indique qu'à ce jour 32 manifestations ont eu lieu en 2010, ayant rassemblé plus d'un millier de participants. Compte tenu de l'activité intense du mois d'août, il est probable que la participation aux activités sera du même niveau que celle en 2009 (plus de 1900 participants).

- Evolution des membres et présentation des nouveaux

ND poursuit en indiquant que le CNLF compte actuellement 140 membres (familles). Le tableau suivant en présente l'évolution depuis 2006 :

2006	2007	2008	2009	2010
152	141	143	144	140

Pour 2010, tout en ayant une pensée amicale à nos deux membres qui nous ont quittés brutalement, 12 membres nous ont quittés et 8 nouveaux membres nous ont rejoints.

Les anciens membres :

M. et Mme ARCHAMBAULT, Pierre et Maryse
M. et Mme BEZINEAUD, Jacques et Marie-Claire
M. et Mme BOISSELIER, Jack et Jacqueline
M. et Mme BONIN, Hubert et Nicole
M. DE BUTLER, Stéphane
M. et Mme DIETERLING, Paul et Annick
M. et Mme FLEURIMON, Pierre et Valérie
M. et Mme GARCIA, Jean-Michel † et Annick
M. et Mme GAULARD, Jack † et Josette
M. et Mme GUION, Robert et Denise
M. et Mme LACHENAUD, Jean-Philippe et Nicole
M. et Mme MAURIN, Jean-Michel et Catherine

Et les nouveaux :

M. BERAUD-BEDOUIN, Xavier
M. et Mme BREGER, Jean et Dominique
M. et Mme DESCHAMPS, Frédéric et Céline
M. et Mme EUSTACHE, Jean-Marie et Josiane
M. et Mme HUMEAU, Gaëtan et Michèle
M. et Mme LE MEUT, Alain et Marie
M. et Mme MESSONNET, Michel et Christiane
M. et Mme ROMERA, Jean-Claude et Monique

- Modification des statuts

Le projet des statuts modifiés ayant été adressé préalablement aux membres du CNLF, ALJ rappelle que l'adoption des modifications constitue un point essentiel de la réunion de ce jour, ainsi que l'élection des membres du Comité de Direction (CODIR) dans sa configuration future, si ces modifications sont approuvées par l'AG.

ND indique que l'exposé des motifs avait été également envoyé avec le projet de modifications des statuts. Lors des dernières réunions du CODIR ces modifications ont été largement débattues et approuvées à l'unanimité de ses membres. Les motifs qui ont présidé à cette proposition d'une nouvelle modification des statuts sont, pour l'essentiel :

- L'amélioration de l'efficacité du CODIR par une réduction à 14 (soit environ 10% des membres du cercle) du nombre d'élus pour un mandat réduit de 6 ans à 4 ans, avec un renouvellement par moitié tous les 2 ans ;
- Une plus grande implication des membres du CODIR dans les activités du Cercle ;
- La rotation plus rapide des responsables, en cohérence avec la durée du mandat du Président et du Vice-président ;
- Suppression du Comité des Sages, dont la fonction sera désormais assurée par le Bureau, voire le CODIR en « appel » si besoin est.

Accessoirement, des corrections ou mises à jour d'autres articles ont été rajoutées.

Après une revue rapide des articles modifiés, et en l'absence de question de l'assemblée, le Président invite celle-ci à voter sur ces modifications.

Personne ne souhaitant un vote à bulletin secret, le projet des statuts modifiés est adopté à l'unanimité.

- Election du nouveau Comité de Direction

En raison du raccourcissement de la durée du mandat à quatre ans, tout en assurant une égalité en termes de durée, les membres du CODIR dont le mandat n'arrivait pas à son terme en 2010 ont tous démissionné. Ainsi, ce sont 14 membres qu'il faut élire.

ALJ rappelle qu'un appel à candidature avait été lancé bien que ceci n'empêche nullement d'autres candidatures spontanées. 17 candidatures lui sont parvenues dont les noms sont inscrits sur les bulletins de vote remis lors de l'émargement.

Johann Lagord pensait que sa candidature orale avait été prise en compte. Il la renouvelle donc en séance.

Un vote à bulletins secrets a lieu, dont les résultats sont les suivants :

Nombre des votants : 106

Blancs ou nuls : 6

Suffrages exprimés : 100

Ont obtenu :

BIDAULT	Michel	99	Elu
BOUVIER	Pierre	94	Elu
BREGER	Jean	38	
CABANAS	Jean-Loup	94	Elu
COUTE	Christian	66	Elu
DAVOULT	Gilles	67	Elu
DUEDARI	Najib	100	Elu
FERY	Robert	94	Elu
GIRAUDEAU	Alain	88	Elu
GROMENIL	Jérôme	87	Elu
GUILLERMIN	Pierre	79	Elu
LAGORD	Johann	23	
LEBOSSE	Olivier	47	
LORTAT-JACOB	Antoine	94	Elu
MARTIN	Jean Yves	95	Elu
MARTINEAU	Bernard	85	Elu
PAGNOUX	Bernard	85	Elu
PAIN	Jean-Marie	36	

ALJ proclame les résultats, et invite les nouveaux membres du CODIR à une réunion le jour même à 17h. L'ordre du jour est d'élire le nouveau bureau qui sera mis en place dès le 1^{er} janvier 2011 d'une part, et de l'autre choisir les membres dont le nouveau premier mandat sera limité à 2 ans.

- Questions diverses

Antoine Lortat-Jacob indique n'avoir aucun élément nouveau quant au contentieux avec Madame Roy, il est probable que l'audience en appel intervienne pendant le dernier trimestre de l'année.

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, le Président lève la séance à 12h15.

Le président
Antoine Lortat-Jacob

Le secrétaire Général
Najib Duédari

PS : le CODIR réuni le jour même à 17h au siège du CNLF a procédé à l'élection du nouveau Bureau dont le mandat prendra effet le 1^{er} janvier 2011 :

Président : Antoine Lortat-Jacob
Vice-président : Christian Couté
Secrétaire Général : Najib Duédari
Trésorier : Jean-Yves Martin
Coordinateur des activités : Pierre Bouvier